

Type de document : Politique	POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS	Réf. : POL.03
Auteur : Alain ROSSETTO		Version : 2 Septembre 2010

Références Règlementaires :

- Code Monétaire et Financier article L 533-10
- Règlement Général de l'AMF Livre III articles 313-18 à 313-24

Conformément à la réglementation en vigueur, la SPGP a pris toutes les mesures raisonnables lui permettant de détecter les situations de conflits d'intérêts qui peuvent apparaître lors de la délivrance des services d'investissement à sa clientèle ou dans la gestion de ses OPCVM :

- Soit entre elle-même, les personnes directement ou indirectement liées à la SPGP par une relation de contrôle, d'une part, et ses clients, d'autre part ;
- Soit entre deux clients.

La SPGP détecte par anticipation les situations de conflits d'intérêts dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts d'un client. Ces situations peuvent se présenter lors de la fourniture d'un service lorsque :

- La SPGP ou un membre de son personnel est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens d'un client ;
- La SPGP ou un membre de son personnel à un intérêt au résultat d'un service fourni contraire au propre intérêt du client ;
- La SPGP ou un membre de son personnel privilégie, pour des raisons financières ou autres, les intérêts d'un autre client par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni ;
- La SPGP ou un membre de son personnel exerce la même activité professionnelle que le client ;
- La SPGP ou un membre de son personnel reçoit un avantage financier ou autre, pour un service rendu au client , autre que la commission ou les frais prévus normalement pour ce service.

Dans le cadre de la gestion sous mandat et de la gestion collective, la SPGP s'est assurée d'une raisonnable séparation des fonctions afin que les personnes en charge de ces activités ne se trouvent pas en situation de conflits d'intérêts et contrôle les échanges d'informations susceptibles de générer de tels conflits ou de léser les intérêts de un ou plusieurs clients.

La SPGP s'est assurée qu'aucun mode de rémunération de son personnel n'est susceptible de générer une situation de conflits d'intérêts dans l'exercice de ses activités.

La SPGP tient à jour, un registre dans lequel sont consignés les services rendus qui ont fait ou peuvent faire l'objet de conflits d'intérêts portant préjudice à un ou plusieurs clients. Une situation de conflits d'intérêt doit faire l'objet d'une information auprès du RCCI qui établit un rapport à l'attention de la Direction.



Société Privée de Gestion de Patrimoine
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP 92-10 en date du 12 juin 1992.
S.A. au capital de 1 000 000 € RCS Paris B385304035
Siège Social : 142, boulevard Haussmann 75008 Paris.

La SPGP est tenue d'informer ses clients des risques de conflits d'intérêts auxquels ils peuvent éventuellement être exposés, avant la fourniture d'un service d'investissement. Cette information, sur support durable, est suffisamment claire et détaillée afin que le client puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Les mandats de gestion ou les notices d'information des OPCVM doivent prévoir la possibilité que les OPCVM gérés par la SPGP peuvent être souscrits pour le compte de portefeuilles gérés.

« SPGP informe ses clients, fournisseurs, et plus généralement toutes personnes intéressées que les conversations téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées, conformément aux dispositions des articles L 533-8 et L 533-10 5) du Code Monétaire et Financier et des articles 313-48 à 313-53 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Au cas où des divergences viendraient à exister pour quelque raison que ce soit, les indications résultant de ces enregistrements pourront être opposées par SPGP et prévaudront. Pour exercer vos droits d'accès et de communication, il convient de s'adresser au Secrétaire Général à l'adresse suivante : andré.goix@spgp.fr ».

Validée par :

Xavier ROULET

Baudoin MOTTE

Roger POLANI

André GOIX



Société Privée de Gestion de Patrimoine
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP 92-10 en date du 12 juin 1992.
S.A. au capital de 1 000 000 € RCS Paris B385304035
Siège Social : 142, boulevard Haussmann 75008 Paris.